



PROGRAMME DE FORMATION SSIAP 1

Objectif général : être capable d'assurer la fonction d'agent de sécurité incendie et d'assistance à personnes

Objectif pédagogique :

L'objectif de la formation SSIAP 1 est l'acquisition des connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes dans les établissements recevant du public (ERP) et dans les immeubles de grande hauteur (IGH)

- Connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement.
- Connaître la réglementation incendie dans les ERP et IGH.
- Identifier les installations techniques et connaître les principaux matériels de sécurité et en effectuer l'entretien.
- Préparer les participants aux épreuves d'évaluation prévues dans le cadre de l'arrêté du 2 mai 2005.

Prérequis :

Certificat médical de moins de 3 mois

Evaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur la main courante

SST en cours de validité

Pièce d'identité en cours de validité

Durée : 70 heures de formation

Modalité et délai d'accès : Sur entretien, 7 à 15 jours suivant le planning de formation.

Tarif : Sur devis

Responsable pédagogique : Mr Mobio Stefan

Contact :

Pour une demande de devis ou d'information pour la formation, contactez directement notre centre de formation au secrétariat par téléphone au 04.86.68.26.90

Public concerné : Tout public

Agent de sécurité ayant déjà travaillé en établissement classé E.R.P. ou I.G.H.

Parcours et débouchés :

L'agent de sécurité incendie SSIAP 1 peut évoluer vers un poste de chef d'équipe des services de sécurité incendie SSIAP 2 et ensuite, vers celui de chef de service de sécurité incendie SSIAP 3.



Méthodes mobilisées : En présentiel

Supports de cours : Clé icône graphic

Matériel pédagogique :

Livre icône graphic

Tableaux de signalisation,

Plans, Extincteurs, etc...

Modalité d'évaluation :

- Exercices évalués tout au long de la formation
- Exercice écrit (main courante, qcm, compte rendu)
- Qcm par clé icône graphic (condition similaire à l'examen)

Contenu du module SSIAP 1 :

- Le feu et ses conséquences
- Sécurité incendie
- Installations techniques
- Rôle et missions des agents de sécurité incendie
- Concrétisation des acquis

Développement pratique :

Visites applicatives avec identification des matériels et dispositifs.

- Mise en application des acquis opérationnels.
- Appel et réception des secours, application dans consignes de sécurité.
- Mise en œuvre des moyens d'extinction sur feux réels de classe A - B - C.
- Visite d'un E.R.P de 1^{ère} catégorie et d'un I.G.H.
- Lecture et manipulation des tableaux de signalisation.

Modalités d'examen :

Evaluation :

Examen de certification selon les dispositions de l'arrêt du 02 mai 2005.

Epreuve QCM de 30 questions avec un minimum de 12/20 pour valider le bloc compétence théorique.

Résolution d'incident au cours d'une ronde apte ou inapte.

Pour la validation de l'examen, le stagiaire devra valider les deux blocs de compétences (Théorie / Pratique).

En cas d'échec à l'un ou les deux blocs, le stagiaire se représentera uniquement au(x) bloc(s) auxquelles il aura échoué.

En cas d'échec le stagiaire a un an pour se représenter à l'examen en présentant son PV original concernant l'examen qu'il aurait échoué.